

LABORATOIRE D'ECONOMIE DE DIJON

Élection des membres du Conseil de Laboratoire

PROCÈS-VERBAL DES OPÉRATIONS DE VOTE ET DE DÉPOUILLEMENT DU COLLÈGE B, ITA ET BIATSS (1)

SCRUTIN DU MARDI 30 JUIN 2026

L'élection se déroule au suffrage direct, selon un scrutin uninominal à deux tours.

BUREAU DE CENTRALISATION ET DE DÉPOUILLEMENT DES VOTES ÉLECTRONIQUES
Secrétariat au PEG – Bureau 516

COMPOSITION DU BUREAU DE CENTRALISATION ET DE DÉPOUILLEMENT DES VOTES ÉLECTRONIQUES (2) :

- Président	:	M. BLANCO-CAZEAUX Inaki
- Assesseurs	:	Mme MAROT Claire
- Scrutateur	:	M. TABI AGBOR Thierry-Roland
- Secrétaire	:	Mme MAROT Claire

HEURES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DU SCRUTIN : 9h00 – 16h00

RECENSEMENTS GÉNÉRAUX À EFFECTUER DÈS L'OUVERTURE DE L'URNE ÉLECTRONIQUE :

Nombre d'inscrits sur la liste électorale principale :	2	
Nombre d'inscrits supplémentaires (à ajouter) :	+ 0	
Nombre de retraits sur la liste électorale (à déduire)	- 0	

Total des inscrits sur la liste électorale :	= 2	
<i>(avant dépouillement)</i>		

Nombre de votants d'après les émargements (A) 2

(Conformément à l'extraction du fichier d'émargement généré par la plateforme de vote électronique.)

Deux

(en lettres)

Taux de participation (votants/inscrits) 100%

Nombre de votes électroniques enregistrés 2

Suffrages à déduire :

- *bulletins nuls : les suffrages comportant toute mention, observation ou commentaire ajouté par l'électeur* (a) 0
- *bulletins blancs : les suffrages comportant le choix « Ne se prononce pas »* (b) 0

Total (B) =(a+b) 0

Suffrages valablement exprimés (C) : 2

LABORATOIRE D'ECONOMIE DE DIJON
Élection des membres du Conseil de Laboratoire

CALCUL DES SUFFRAGES RECUEILLIS PAR CHAQUE CANDIDAT

NOMS DES CANDIDATS	Nombre de suffrages exprimés par candidat	NB DE SIEGE ATTRIBUE
MAROT Claire	2	1
TOTAL DES SUFFRAGES RECUEILLIS PAR LES CANDIDATS	2	1

Nombre de suffrages valablement exprimés = nombre de votants (A) – nombre de suffrages à déduire (B) = nombre de voix recueillies par candidat (C).

LABORATOIRE D'ECONOMIE DE DIJON

Élection des membres du Conseil de Laboratoire

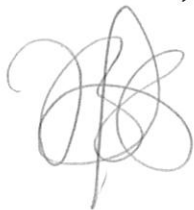
OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

À l'issue du premier tour de scrutin, la candidate élue, MAROT Claire, a obtenu la majorité absolue des suffrages valablement exprimés. En conséquence, conformément aux règles applicables au scrutin uninominal à deux tours, aucun second tour ne sera organisé.

CLOTURE DU PROCES-VERBAL

Le présent procès-verbal, auquel sont annexés les éléments du scrutin électronique (4), a été dressé et clos le mardi 30 juin 2026 à 16 h 10. Établi en trois exemplaires, il a été lu par le Président et signé par ledit Président, l'assesseur, le scrutateur et la secrétaire.

Le Président,



L'Assesseur,



La Secrétaire,



Le Scrutateur,



ANNEXES

- (1) Indiquer l'intitulé officiel.
- (2) Qui peut être choisi parmi les électeurs.
- (3) Les éléments liés au scrutin électronique (fichiers, données et résultats) sont conservés conformément aux règles applicables et jusqu'à l'extinction des voies de recours.